



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alençon, le 23 juillet 2021

### **Programme « Petites villes de demain »**

Signature de la convention PVD avec la commune de Rémalard-en-Perche et la CdC Cœur du Perche le 23 juillet 2021.

Ce jour, la commune de Rémalard-en-Perche et la communauté de communes Cœur du Perche signent la convention d'adhésion « Petites villes de demain » dans le département. Ce partenariat qui réunit l'État et ces deux collectivités bénéficiaires, ainsi que la Région Normandie et le Département de l'Orne, vise à partager une vision commune des enjeux du territoire, à renforcer une synergie de l'ensemble des acteurs au service d'un dynamisme réel dans ce territoire et d'accélérer les projets identifiés.

La démarche conjointe des deux collectivités est motivée par la volonté d'inscrire la valeur patrimoniale du contexte rural de la commune nouvelle de Rémalard-en-Perche et de son secteur, tout en travaillant son attractivité économique et touristique, et en renforçant son engagement dans les énergies renouvelables au service de la population.

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts et optimiser leurs moyens pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et l'élaboration d'un projet de territoire d'ici 18 mois sous forme d'une Opération de revitalisation de territoire.

La signature de convention d'adhésion déclenche le démarrage du programme et ouvre la possibilité aux collectivités de solliciter de nombreux dispositifs tels que le financement d'un poste de chef de projet « Petites villes de demain » par l'ANCT, la Banque des territoires et l'ANAH. Les lauréats du programme peuvent prioritairement bénéficier des aides en ingénierie, des fonds du Plan de relance et des financements de l'État local (DETR, DSIL, FNADT).

Participent à cette signature : Monsieur Julien Miniconi, Sous-Préfet de Mortagne-au-Perche, Monsieur Patrick Rodhain, maire de la commune de Rémalard-en-Perche et Vice-Président du Conseil départemental, représentant M. le Président du Conseil départemental de l'Orne, Monsieur Thierry Liger, président de la communauté de communes Cœur du Perche et Conseiller régional représentant M. le Président de la Région Normandie.

Le programme « Petites villes de demain » a été lancé officiellement par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour accompagner les communes de moins de 20 000 habitants pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et dans le respect de l'environnement. Cet accompagnement porte sur la revitalisation commerciale, l'habitat, la transition écologique, la mobilité, la santé, le numérique, la culture ou encore le patrimoine.

Dans l'Orne, ce sont 20 communes dans 14 EPCI qui sont lauréates de ce programme national porté par l'ANCT. Elles ont été sélectionnées par le comité régional qui s'est tenu le 16 décembre 2020.

#PetitesVillesDeDemain

# 20

**communes de  
l'Orne  
sont lauréates  
du programme  
"Petites Villes  
de Demain"**